

AVIS N° 2025/09/11-04

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 11 septembre 2025, sous la présidence de M. Éric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-président Recherche,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, paragraphe II ;

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu la demande de subvention déposée par le Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE - UMR 7376) ;

Projet
« GENEPAC »

Les membres de la Commission de la Recherche formulent un avis réservé concernant les demandes de subventions et le plan de financement proposés par le Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE - UMR 7376) pour le projet « GENEPAC », tels que définis en annexe.

Cet avis est émis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Présents ou représentés : 23

Fait à Marseille, le 11 septembre 2025,



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Recherche
d'Aix-Marseille Université
Stefan ENOCH

Composante/ Service	Laboratoire(s) / Code Unité...	Personne en charge du projet	Intitulé du projet / Objectifs	Organisme financeur	Montant demandé HT en €	Montant total HT du projet en €	Co-financements acquis (a) ou sollicités (s) en €
SCIENCES	LCE UMR 7376	WORTHAM Henri	GENEPAC Le projet GENEPAC a pour objectif de développer un dispositif de génération d'air pollué, contenant des espèces organiques et inorganiques, sous forme gazeuse et particulaire. Ce dispositif permettra de produire en continu un air contaminé à des concentrations contrôlées et stables dans le temps. Le générateur sera couplé à des enceintes d'exposition dédiées à des végétaux, des animaux ou des objets. Un réacteur pourra également être intercalé entre le générateur d'air pollué et les chambres d'exposition afin de simuler la réactivité chimique des polluants dans l'atmosphère. Cela permettra de reproduire une exposition à des polluants transformés, dans ce que l'on appelle communément une atmosphère vieillie.	Région Sud PACA FEDER	800 300,57	1 333 824,29	FEDER : 800 300,57 (s) Amidex : 150 000 (a) Région Sud PACA : 150 000 (a) Protisvalor : 81 245,53 (a) LCE : 152 278,19 (a)